

Motion adoptée
par le groupe « Vivre la Nièvre Écologique et Solidaire »
lors de la session plénière du 27 novembre 2024

Motion éducation

L'Éducation nationale, en l'état du budget proposé par le gouvernement, sera le ministère qui connaîtra les plus importantes suppressions de personnels en 2025.

Au total, ce sont près de 4 000 postes d'enseignants qui risquent d'être supprimés à la rentrée prochaine, dont 3 155 dans les écoles primaires et 181 dans le second degré.

Ces projets de suppressions, intervenant après des années de baisse régulière des moyens alloués à l'Éducation nationale, risquent de dégrader davantage encore les conditions d'enseignement et d'apprentissage dans les écoles, les collèges et les lycées en France comme dans la Nièvre.

La baisse régulière des moyens alloués à l'Éducation nationale, comme l'atteste par ailleurs l'enquête annuelle de l'OCDE parue en septembre dernier, contribue à renforcer les inégalités scolaires et territoriales.

La pédagogie étant affaire de répétition, les élus de la majorité du Conseil départemental de la Nièvre demandent une nouvelle fois que l'Éducation nationale, pilier de notre République, dispose des moyens nécessaires aux missions de service public qu'elle doit mener, et que soit garanti à chaque élève un égal accès à l'enseignement et à l'apprentissage.

Aussi, les élus de la majorité du Conseil départemental de la Nièvre demandent pour la prochaine rentrée scolaire:

- le gel immédiat des suppressions de poste d'enseignants et des baisses de dotations horaires en France comme dans la Nièvre,
- la mise en place d'une carte scolaire pluriannuelle sur trois ans et de contrats territoriaux pour l'égalité scolaire tenant compte des spécificités sociales de notre territoire,
- la mise en place d'une véritable collaboration, refondée dans sa méthode, entre le Département de la Nièvre et l'Éducation nationale, la communauté éducative

(enseignants, parents d'élèves, centres sociaux, associations locales, etc.), et associant nos différentes démarches,

- des moyens nouveaux pour le recrutement des accompagnants d'élèves en situation de handicap (AESH),
- l'augmentation du nombre de professionnels accompagnant les élèves en difficulté (médecins, infirmières, psychologues, etc.) et des moyens qui leurs sont alloués.